



COMMUNE DE MONTSAPEY

Département de la Savoie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2018

Présents : Bernard FARGEAS – Claude DAVID – Catherine MOLLIEUX – Damien IGNACZACK - Jean-Claude DELRUT

Absent/excuse : /

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018

DELIBERATION 2018-04-20-24 DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORALISME

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de la Fédération des maires de Savoie en date du 6 mars 2018 et de la proposition de motion pour soutenir l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR).

« Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître. Depuis quelques mois, des collectivités locales du Grand Sud Est (PACA et Auvergne Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom de « Union pour la sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser les pouvoirs publics sur cette situation intenable. La Fédération des maires de Savoie, consciente de la détresse des éleveurs, a décidé de soutenir l'USAPR. Elle propose de porter la parole des élus locaux au-delà de notre département, à l'attention du gouvernement et de l'Etat afin de peser dans ce débat.

Faire évoluer à terme la législation nationale et européenne (convention de Berne) et notamment peser fortement sur le « Plan loup » dans l'intérêt prioritaire du pastoralisme et des acteurs professionnels qui, au quotidien, souffrent de la prédation, paraît capital. La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales : c'est une question qui engage l'avenir des territoires. L'objectif n'est pas l'éradication de cette espèce. Il s'agit tout simplement de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans les communes. Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre en priorité les activités humaines ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à trois voix contre deux :

- Apporte son soutien à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, à laquelle de nombreuses communes sont d'ores et déjà adhérentes dans le Grand Sud-Est.
- Prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes de Savoie alors que le « Plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration.
- Rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce du loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

DELIBERATION 2018-04-20-25 AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant le projet d'aménagement de la « Maison de la Marie » en maison du village afin de redynamiser le cœur du village en recréant le lien social avec un lieu de rencontre et de convivialité qui sera mis à disposition des associations ;

Considérant que le projet s'inscrit dans une volonté de prise en compte de l'environnement avec une rénovation thermique du bâtiment ;

Considérant l'importance symbolique pour les habitants et la valorisation du patrimoine de la Commune ;

Considérant que la maison du village contribuera à l'attrait touristique de la Commune avec un espace tourisme et qu'il sera relié à la fibre et équipé de matériel de vidéo-projection pour des séminaires ;

Considérant qu'à ce jour le montant des travaux est estimé à 199 878 € HT ;

Considérant qu'à ce titre, la Commune de Montsapey souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Savoie au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement de la « maison de la Maire » en maison du village
- Approuve le coup prévisionnel des travaux qui s'élève à 199 878 € HT
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL
- Charge M. le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION 2018-04-20-26
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de désigner un représentant pour la Commission intercommunale des impôts directs et propose de désigner M. Claude DAVID.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. Claude DAVID comme représentant que la Commission intercommunale des impôts directs.

DELIBERATION 2018-04-20-27
CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGES – ALPAGES DU TOUR ET DE LA
VENITIER

Considérant la nécessité de conclure une convention pluriannuelle de pâturages afin d'empêcher une extension de la forêt ;

Considérant que la convention pluriannuelle de pâturages établie pour une durée de six ans à compter de sa signature prévoit la location des alpages du Tour et de La Vénitier à savoir la parcelle section A n°1337 d'une superficie de 470 Ha dont 82 Ha pâturables et pour une période de jouissance qui s'étend de juin à septembre ;

Considérant qu'un état des lieux sera établi avant et après la saison d'estive et qu'il est demandé au preneur d'effectuer l'entretien de la parcelle conformément au zonage qui sera joint en annexe afin d'éviter l'envahissement des surfaces pâturables ;

Considérant que le montant du loyer sera établi conformément à l'arrêté préfectoral n°2017-1223 fixant les dispositions applicables aux baux ruraux et aux conventions pluriannuelles de pâturages en Savoie et l'arrêté préfectoral n°2017-1224 fixant les valeurs locatives des terres et bâtiments agricoles ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention pluriannuelle de pâturages avec M. Rémy ETELLIN concernant les alpages du Tour et de La Vénitier
- Autorise M. le Maire à signer cette convention et l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

- ✓ Gardiennage de l'église

Le gardiennage de l'église devrait être reconduit cet été dans les mêmes conditions que l'année dernière.

La séance est levée à 14H45.

B. FARGEAS

C. MOLLIEUX

C.DAVID

D. IGNACZACK